CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E48400** **VALABLE JUSQU'AU** **20/11/2026**

ÉDITÉ LE 20/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SARL

Capital : 31 709

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC 74 B 2

Siret : 300 823 531 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 83 00217

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247001/001 304068

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247001/001 304068

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : ENTREPRISE GUENIOT

4 ROUTE DE CUSSAC
15100 LES TERNES

Téléphone : 04 71 73 08 01 **Fax :** 04 71 73 08 02

Portable : 06 82 51 50 30

Responsabilité légale :
GUENIOT PATRICE GÉRANT

Site Internet : http://www.gueniot-bat.com

E-mail : gueniot@wanadoo.fr

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 310 756 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	13	21/11/2024
2132	Enduits aux liants hydrauliques		21/11/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025